

<https://enseignants.se-unsa.org/Mouvement-inter-les-barres-2d-degre-CPE-et-PsyEN>



Enseignants de l'Unsa

Mouvement inter : les barres 2d degré, CPE et PsyEN

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 29 mars 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Mouvement inter : les barres 2d degré, CPE et PsyEN

Le mouvement interacadémique des enseignants du 2d degré, des CPE et des PsyEN, c'est-à-dire la possibilité pour chaque participant d'être affecté sur une nouvelle académie à la rentrée suivante, s'opère sur la base d'un classement entre candidats. Ce classement dépend d'un barème encadré ministériellement.

Aussi, connaître le barème du dernier entrant dans une académie pour un corps et/ou une discipline est une indication importante pour mieux se projeter dans sa participation sur un mouvement à venir.

Attention, les barèmes (appelés communément "barres") sont susceptibles de fluctuer à chaque mouvement en fonction des capacités d'accueil, des départs en retraite, du nombre de participations au mouvement, du barème appliqué...

NB : depuis 2020, s'il y a moins de 2 entrants dans une académie, les barres ne sont pas communiquées, cela se traduit par "X" dans la case.

Votre navigateur ne peut malheureusement pas afficher de cadre incorporé